

Commune de LA SAUVETAT DU DROPT

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 27 octobre 2022 - 20H30

Mairie

47800 La Sauvetat du Dropt

Nombre de membres en exercice : 13

Présents ou représentés : 8

Pouvoirs : 1

Absents : 5

Présents ou représentés : Mmes et MM. GARDEAU Jean Luc, SAURON Cyrille, JANSSEN Isabelle, TENOT Jean-Pierre, BROSSE Martine, DUPIN Pascal, LESIMPLE Anne, VETTORELLO Éric.

Absents et excusés : Mmes et MM. BELLINO Céline, FLEURY Maëlle, GAROSTE Jean-Robert, MOTHES Jean-Paul, RENE Isabelle.

Date de convocation : 20 octobre 2022.

Secrétaire de séance : Isabelle JANSSEN.

1 - Adoption du procès-verbal en date du 29 septembre 2022

Ce PV est approuvé à l'unanimité.

2 - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L.2122-22 du CGTC - Délibération n°060-2020

Néant.

3 - Convention de stage - délibération n°057-2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de stage d'un élève de l'établissement régional d'enseignement adapté EREA Marie-Claude Leriche à Villeneuve sur Lot - 47300 et la convention relative aux périodes de formation en milieu professionnel correspondante permettant de recevoir cet élève en stage au niveau des services communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention de formation proposée par l'établissement régional d'enseignement adapté EREA Marie-Claude Leriche à Villeneuve sur Lot - 47300.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général - TIG, Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'un candidat sera prochainement proposé pour effectuer 105 heures au sein de la collectivité.

4 - Rapport d'activité 2021 - TE 47 - délibération n°058-2022

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente à Territoire Énergie Lot-et-Garonne (TE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

La commune a reçu, par voie dématérialisée, le Rapport d'activité 2021 de Territoire Énergie Lot-et-Garonne.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Monsieur Le Maire soumet à l'assemblée le rapport d'activité dudit syndicat.

Monsieur Le Maire informe que ce document est tenu dans son intégralité en mairie, à la disposition des élus et du public et peut également être téléchargé sur le site Internet de TE 47 (www.te47.fr).

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

➤ PREND ACTE du rapport d'activité de l'année 2021 de Territoire Energie Lot-et-Garonne.

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire détaille les travaux effectués sur la commune. Il informe l'assemblée au sujet de l'augmentation du coût de l'électricité qui devrait se situer entre 2,5 à 4 fois plus qu'en 2022. Il expose le litige en cours avec EDF concernant la facturation excessive et non justifiée pour le compteur provisoire des Soirées Gourmandes entraînant une dépense en hausse à l'article 6061 - Fournitures non stockables (prévu au BP 2022 : 11 160 € et réalisé à ce jour : 15 268,89 €).

Au sujet des stades, il est décidé de demander l'utilisation du stade équipé d'éclairage à LED (vieux stade). Il est également décidé d'informer les associations quant à l'utilisation des appareils tels que réfrigérateur, congélateur...

La question de l'éclairage de Noël est posée.

Au sujet de l'éclairage public, des solutions sont abordées telles que diminuer le temps d'éclairage (23h-5h), éclairer 1 luminaire sur 2 ou baisser l'intensité lumineuse. Monsieur le Maire est chargé de contacter TE47.

5 - Plan Local d'Urbanisme

Avant la rencontre de pré-zonage et la réunion de synthèse du PADD, il convient de travailler au sein de chaque commune afin de donner les orientations du prochain document d'urbanisme. Il est décidé de travailler sur deux dates, de préférence en soirée. Le Maire enverra une proposition de date pour le 1^{er} atelier.

Suite aux questions posées, Monsieur Gardeau est chargé de se renseigner auprès d'URBADOC.

6 - Règlementation du tri sélectif

Monsieur le Maire indique qu'un arrêté peut être pris et il fait lecture du modèle proposé. L'assemblée valide cette proposition à l'unanimité.

Un affichage en sera fait au niveau du dépôt des verres, au cimetière et sur les autres sites de dépôts possibles.

7 - Restitution du rapport de contrôle de vitesse dans le bourg par M. Mothes

Monsieur MOTHES étant absent, Monsieur le Maire donne le détail de ce rapport.

Le contrôle de la vitesse a été effectué du 1^{er} juillet au 10 juillet 2022 au niveau de la départementale D19 : points PR 0+895(entrée du village) et PR 1+050 (face au bar).

Les rapports complets sont à disposition au secrétariat de mairie.

M. MOTHES est chargé de demander à la DDT 47 de pour présenter les solutions possibles

8 - Compte rendu de réunions

Relevé de comptage véhicules avec analyse des vitesses - Départementale n°19 - PR0 +895

Légende :

EN NOIR sens La Sauvetat du Dropt - Duras

V.L Véhicule Léger

EN ROUGE sens Duras-La Sauvetat du Dropt

P.L Poids Lourd

Total
véhicules
contrôlés

27732

Nombre véhicules par type et par date

DATE	Nombre véhicule/sens circulation		Nombre V.L.	Nombre P.L
Vendredi	01/07/2022	1592	1483	109
Samedi	02/07/2022	1308	1262	46
Dimanche	03/07/2022	1538	1494	44
Lundi	04/07/2022	1281	1182	99
Mardi	05/07/2022	1409	1287	122
Mercredi	06/07/2022	1397	1283	114
Jeudi	07/07/2022	1536	1413	123
Vendredi	08/07/2022	1621	1506	115
Samedi	09/07/2022	1312	1271	41
Dimanche	10/07/2022	1158	1131	27
		14152	13312	840
		13580	12826	754

Pourcentage par tranche de vitesse	
Tranche vitesse	Pourcentage
de 0 à 30 km/h	22.90% 10.20%
de 30 à 50 km/h	73.40% 80.90%
de 50 à 70 km/h	3.70% 8.90%
	100.00% 100.00%

Nombre véhicules par tranche horaire/tranche vitesse		
Tranche vitesse	Tranche Horaire	Nombre véhicules
de 70 à 90 km/h	de 0h à 1h	0 1
	de 5h à 7h	0 6
	de 7h à 8h	0 1
	de 10h à 11h	2 1
	de 12h à 13h	0 2
	de 14h à 15h	3 1
	de 17h à 18h	1 1
	de 19h à 20h	0 2
de 90 à 110 km/h	de 23h à 24h	2 2
		8 17
	de 17h à 18h	1 0
	de 19h à 21h	0 2
		1 2
	de 10h à 11h	1 1
	de 17h à 18h	0 1
plus de 110 km/h	de 18h à 19h	1 0
		2 2

VITESSE MOYENNE VEHICULE LEGER

Sens La Sauvetat -Duras	47 km/h
Sens Duras-La Sauvetat	49 km/h

M. MOTHE est chargé de demander à la DDT 47 de présenter les solutions possibles

8 - Compte rendu de réunions

Commission économie tourisme agriculture : bilan soirée pour les entreprises, ateliers « entreprises et les énergies », soirée pour les agriculteurs reportée au 8 décembre, bilan OCMAS.

Commission culture : annulation convention de programmation culturelle en partenariat 2022 avec Bastid'art : les 5 000 Euros viendront abonder la programmation itinérance culturelle en pays de Lauzun.

Conseil communautaire et commission habitat : organisation France Services, fonds de concours pour terrains de tennis de Miramont, répartition du produit de la taxe d'aménagement, création d'une sous-commission d'attribution des logements, point sur les travaux accessibilité, création d'un groupe pour le suivi des travaux, liste du matériel distribué aux associations.

- **ORT** : la Commune fait partie du programme Petite Ville de Demain. Deux projets communaux y sont intégrés : les travaux de la Place du Prieuré et l'Habitat Partagé Senior. La subvention pour l'appel à projet Habitat Partagé du Département est accordée. Le dossier a retenu l'attention de par le choix des architectes mais également par les ateliers organisés sur site en leur présence. Nous sommes dans l'attente de la réponse de la Région suite à la candidature à l'appel à projets Habitat innovant 2022. Quant à la demande de DETR, cette dernière est en cours.

9 - Questions diverses

- Cérémonie du 11 novembre à 11 heures

- Session pour les premiers secours : prise de contact auprès d'un pompier habilité 65 €/personne - durée de la formation : 7 heures. Il est décidé de le planifier en janvier prochain pour les agents communaux

- Prochain atelier Conte et philo : 14 novembre 2022 avec la même communication à reconduire auprès des familles

- Éclairage de Noël : hormis l'étoile au-dessus de l'église, il est décidé de ne pas installer de guirlandes en raison de la hausse du coût de l'énergie

- Organisation du départ à la retraite de deux agents : vendredi 25 novembre à 18h.

La séance est levée à 22h52

Approuvé en séance du 24/11/2022